

Département des Yvelines
Arrondissement de Rambouillet
Canton d'Aubergenville
Commune Le Tremblay-sur-Mauldre

Délibération n° 2026.03.05.2

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

Extrait du registre des délibérations
Du CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation :
24 mars 2026

Nombre en exercice :
15

Nombre de présents :
15

Nombre d'excusés : 0

Nombres non excusés :
0

Nombre de votants : 15

Objet : PNR (Parc naturel
de la Haute Vallée de
Chevreuse) - Désignation
de délégués au Comité
Syndical

L'an deux mil vingt-six le 1^{er} avril à 20 h, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire en lieu habituel des séances sous la présidence de Madame **CHANCEL** Françoise, Maire.

Etaient présent(e)s : Stéphanie **ANDRÉ**, Jean-Pierre **BOUCHER**, Pierre-Antoine **CHARNAY**, Virginie **CHARPENTIER**, Jean **CLOSET**, Gilles **COSTARD**, Abigail **GIORDANO**, Pauline **HOFFMANN**, Hélène **JEAN-BAPTISTE**, Matthieu **LEROUX**, Corinne **MANCHON**, Marie-Laure **ROBIN**, Roland **ROLLAND**, Arnauld **VOISIN**

Etaient absent(e)s excusé(e)s :

Etaient absent(e)s non excusé(e)s :

Secrétaire de séance : Corinne **Manchon**

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le renouvellement des conseillers municipaux suite au scrutin du 15 mars 2026 ;

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.123-4 à L.123-16, R 123-7 à R 123-23, L 333-1 à L 333-4 et R 333-1 suivants ;

Vu le Décret de classement en Conseil d'état du 3 novembre 2011 du Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse ;

Vu l'article 9 des statuts révisés annexés au projet de Charte, lequel prévoit que chaque commune adhérente désigne un délégué titulaire et un suppléant pour le représenter au sein du comité syndical du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR.

Vu la nécessité de désigner un nouveau titulaire et un nouveau suppléant ;
Conformément à l'article L2121-21 du C.G.C.T., le Conseil Municipal peut décider de ne pas procéder au scrutin secret.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré,

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

Décide des membres présents ou représentés, de procéder à la désignation des délégués à main levée.

Désigne :

1 délégué titulaire : **GIORDANO** Abigail

1 délégué suppléant : **CHANCEL** Françoise

La Présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage, ou de sa notification.

Extrait certifié conforme,
Fait au Tremblay-sur-Mauldre
Le 7 avril 2026

Reçue à la Préfecture le 7 avril 2026
Publiée le 8 avril 2026

Le Maire,
Françoise Chancel

